

AVIS de MARCHÉ

2025_006

Prestation de captage et montage vidéo et réalisation de films

1. Pouvoir adjudicateur

Parc amazonien de Guyane

1 rue de la canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly
Téléphone : 0594 29 12 52 Télécopie : 0594 29 26 58

2. Procédure de passation

Le marché est un marché de services.

La procédure utilisée est celle du marché à procédure adaptée – articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande publique)

3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

Le présent marché a pour objet les prestations de tournage et de montage vidéo. Il s'agit de la réalisation de films sous différents types de format (reportage, documentaire ou pour les réseaux sociaux).

Les tournages peuvent être réalisés en site isolé en forêt amazonienne, sur des événements spécifiques ou dans un cadre institutionnel.

Les prestations attendues sont décrites dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Au sens de l'article R.2162-13 du Code de la Commande Publique, le présent accord-cadre sera passé par l'émission de bon de commande lors de la survenance du besoin. Il est conclu sans minimum et avec un maximum.

Lieu d'exécution : Guyane

4. Décomposition de la prestation

Le présent marché n'est pas alloti, conformément à l'article L2113-11 du Code de la Commande publique : la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

Valeur principale :

92110000-

5

Services de production de films cinématographique et de vidéos et services connexes



6. Variantes

Aucune variante obligatoire n'est imposée par le Pouvoir Adjudicateur.

Aucune variante facultative n'est autorisée à l'initiative du soumissionnaire.

Il n'est pas prévu d'options, ni de prestations supplémentaires éventuelles.

7. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de un (1) an à compter de la notification du marché au titulaire.

Le marché est reconductible tacitement deux (2) fois pour une durée annuelle à la date de notification du marché. La durée totale du marché ne peut excéder trois (3) ans.

8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2770553&orgAcronyme=d4t>

Référence Avis BOAMP : **25-54877**

12. Date limite de réception des offres

Jeudi 05 Juin 2025 à 12h heure de la Guyane

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

15. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

16. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Site internet du PAG <http://www.parc-amazonien-guyane.fr/>